# REGLEMENT DE LA TRAVERSEINE

# Engagements du participant

- Porter son dossard et son gilet de sauvetage tout au long du parcours
- Etre apte à nager 25 m et à s'immerger.
- Respecter les règles de sécurité écrites ou orales données par l'organisation.
- Suivre le parcours tracé par l'organisation sans couper, afin de prévenir tout risque d'accident
- Conserver ses déchets pour les mettre dans les bacs de tri ou poubelles disposés à l'arrivée.

# Généralités

Le maximum de participants pour l'ensemble des parcours de la journée est fixé à 1000, quota rempli dans l'ordre des inscriptions dûment réglées.

Le maximum de bateaux pour l'ensemble des compétitions de la journée est fixé à 600. Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter plus de 600 bateaux pour compléter certaines catégories d'âge ou d'embarcation dans la limite des 1000 participants.

La date limite pour les inscriptions ou modifications d'inscription est le 22 septembre 2019. Toute inscription (au cas où les limites de nombres de pratiquants / bateaux ne seraient pas atteintes) ou modification hors délai sera soumise à l'acceptation des organisateurs.

## **Dossards & inscriptions:**

Les dossards seront à retirer impérativement le samedi, au Parc Nautique de l'Île de Monsieur à sur présentation de l'accusé de réception d'inscription (reçu par e-mail) ou d'une pièce.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste ou donné sur le site du départ.

Les inscriptions se font uniquement via internet avec paiement en ligne sur notre site internet. RDV sur la page inscription.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

#### **Embarcations:**

Les types d'embarcation autorisés sont les suivants : Dragon Boat, Course en ligne (K1, K2, K4), Mer (K1, OC1, V1, K2, OC2, V3, V6), C9, et canoe open (C1, C2) et Stand-up paddle (SUP).

Les embarcations souples, gonflables (hors SUP) sont tolérés et devront faire l'objet d'un accord préalable de l'organisation.

Les participants venant avec leur propre matériel, doivent s'assurer que leur embarcation est en mesure de faire le parcours choisi, et être apte à utiliser leur matériel celui-ci devant être conforme à la réglementation. L'organisation s'autorise à refuser le départ de tout participant ne répondant pas à cette exigence.

Parcours compétition (25 kms) : ce parcours de la TraverSeine est une boucle au départ du Pont de Sèvres avec un demi-tour à l'ile Saint-Louis. (Voir plan de navigation LIEN).

Parcours loisir (15 kms) : ce parcours de la TraverSeine partira du Port de Bercy et arrivera au Parc Nautique Départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres (voir plan de navigation LIEN).

#### **Challenges partenaires**

Les participants en K2 de type «Biwok» peuvent également participer au DAG Biwok Challenge (possibilité de louer un bateau sur place, le mentionner dans le dossier d'inscription).

Les participants en pirogue Woo Kawan peuvent également participer au Woo Kawan Challenge (possibilité de louer un bateau sur place, le mentionner dans le dossier d'inscription).

Les participants en surfski Nelo 510 peuvent également participer au Nelo 510 Challenge (possibilité de louer un bateau sur place, le mentionner dans le dossier d'inscription).

Les participants en SUP Red Paddle peuvent également participer au Red Paddle Challenge (possibilité de louer un SUP sur place, le mentionner dans le dossier d'inscription).

Ces quatre challenges sont des catégories à part entière : si les participants s'inscrivent dans une de ces catégories, ils ne s'inscrivent pas dans la catégorie K2, OC1 ou SUP «normale». Le fait de louer un bateau (50 € pour les Biwoks, et 45 € pour les autres embarcations) entraîne d'office l'inscription dans la catégorie du Challenge correspondant.

Les participants aux Challenges doivent avoir une licence FFCK compétition, ou un certificat médical compétition.

Les participants aux Challenges concourent sur le parcours loisir (15 Kms).

Le stock de bateaux à louer est limité : en cas de demande trop importante, les dossiers validés/payés les premiers seront prioritaires.

Location de gros bateaux : nous consulter pour la location éventuelle de gros bateaux (V6, C9, dragon boats ou Big SUP (8 places)) ou bateaux de compétition.

En cas de force majeure (les conditions météorologiques ou fluviales ne permettant pas une sécurité satisfaisante de la course, décision préfectorale, ...) l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les concurrents seront remboursés de la moitié de leur inscription.

Le comité d'organisation de la TraverSeine se réserve le droit de modifier le présent règlement, d'annuler ou de procéder à des arrangements si nécessaires.

En cas d'annulation par le participant, une demande de remboursement peut être fait par mail. Les conditions de remboursement se feront selon le bon vouloir de l'organisation. Par défaut, aucun remboursement n'est prévu.

Conditions de participation, Parcours compétition

Un certificat médical de moins d'un an, portant la mention « apte à la pratique du canoë-kayak ou paddle en compétition » ou «ne présente pas de contre-indication à la pratique du canoë-kayak ou paddle en compétition », est obligatoire pour les participants qui ne possèdent pas de licence FFCK Canoë Plus Compétition 2019. La non-présentation de ces documents sera une cause de refus de confirmation, aucun remboursement ne sera effectué pour ce motif.

Les licenciés FFCK devront s'assurer que leurs licences soient à jour (Certificat médical Mention compétition : OUI, datant de moi d'un an)

La compétition est ouverte aux catégories Cadet, Junior, Senior et Vétéran (personnes nées avant le 28/09/2005)

#### Conditions de participation, non compétiteurs

Les participants loisir et non titulaires d'une licence FFCK en cours de validité, devront souscrire une licence de type «Titre Tempo» le jour de la compétition.

Le parcours tourisme est ouvert aux catégories Cadet, Junior, Senior et Vétéran (personnes nées avant le 28/09/2005). Tout mineur de moins de 16 ans doit être sous la responsabilité d'un adulte.

#### Réglementations en vigueur

Le règlement général de Police : http://www.bassindelaseine.vnf.fr/IMG/pdf/Recueil\_RGPNI\_\_2014.pdf

# Le règlement particulier de Police :

http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reglements-particuliers-de-police-rpp-a4123.html

Le code du sport (A. 322-42 à A. 322-63): https://traverseine.fr/stable/codedusport.pdf

Les règlements sportifs de la FFCK pour les catégories d'embarcation concernées : https://issuu.com/ffck/stacks/724e2031d3e3497ab287cb12ff4ff89f

## Sécurité

Le niveau recommandé pour la participation est la pagaie verte eau calme. Les barreurs encadrant des équipages moins expérimentés devront être capables de compenser ce déficit d'expérience. Voir définition de la pagaie verte.

Le port du gilet aux normes CE en vigueur et adapté au poids est obligatoire, sous peine de disqualification et procès-verbal de la police fluviale.

Le port de chaussures fermées est vivement conseillé.

Les déguisements sont tolérés dans la mesure où ils n'altèrent pas la sécurité individuelle.

À l'exception des bateaux auto-videurs et bien sûr des SUP, chaque bateau doit avoir suffisamment de réserve de flottabilité pour être insubmersible. Il doit également emporter suffisamment d'écopes pour que l'équipage soit autonome en cas de dessalage. Ceci concerne en particulier les gros bateaux de style C9, V6 ou dragon boat.

Il est formellement interdit de s'arrêter sur le parcours.

Il est formellement interdit d'avoir de l'alcool à bord des embarcations et de boire de l'alcool pendant le parcours.

La sécurité est assurée par l'organisation, en partenariat avec la SNSM.

L'organisation se réserve le pouvoir absolu de retirer un participant ou un bateau de l'épreuve dans le cas où elle juge que sa participation présente un risque pour sa santé ou pour le bon déroulement de l'épreuve.

# Information sur les risques sanitaires d'une baignade dans la Seine

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants que la présence d'agents biologiques pathogènes en eau de Seine est constatée et donc :

En cas de baignade dans l'eau de Seine il y a nécessité impérative de prendre une douche.

DES DOUCHES SONT À VOTRE DISPOSITION AU CLUB HOUSE DE LA BASE NAUTIQUE DE L'ÎLE DE MONSIEUR. (Lieu de départ et d'arrivée)

En cas de maux de tête, malaise, dans les heures, jours, suivant la compétition il est important de consulter un médecin et de lui indiquer si vous avez eu un contact avec l'eau de Seine.

Extraits d'un document provenant de l'AGENCE DE SANTE D'ÎLE DE FRANCE (ARS) :

À noter parmi les différents types de contaminations (liste non exhaustive)

Les infections virales: Les virus mis en cause sont variés et les pathologies concernées sont d'ordre gastro-intestinal, respiratoire, oculaire, dermatologique ou en lien avec la sphère ORL. Les norovirus sont le plus fréquemment retrouvés mais également: les adénovirus, les entérovirus et l'hépatite A.

La cryptosporidiose est une maladie intestinale grave provoquée par un parasite. Elle donne lieu à des diarrhées et à une faiblesse intense.

La leptospirose : Elle est due à une bactérie, la période d'incubation de la maladie est d'environ une dizaine de jours (5 à 20 jours) et les symptômes commencent par l'apparition brutale d'une fièvre élevée souvent associée à un syndrome douloureux (myalgies, céphalées, arthralgies) et/ou à des troubles digestifs.

#### Départ

Dans la mesure du possible, les participants devront se positionner dans la zone de départ en fonction de leurs ambitions de performance afin de ne pas gêner des concurrents plus rapides.

Un mauvais placement ou un faux-départ pourra entraîner une disqualification par le jury de course.

Si des circonstances imprévues les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires des départs.

### Déroulement

Des changements de sens de navigation sont prévus lors de la TraverSeine, les participants se doivent d'être au fait de ces changements (voir plan A fournir SGA) et se doivent de les respecter.

Les organisateurs se réservent le droit d'obliger un ou plusieurs bateaux à abréger le parcours ou à être pris en remorque, avec son équipage éventuellement transféré sur un bateau de la sécurité, afin que tous les participants restent dans le cadre défini par l'arrêté de navigation Préfectoral de Paris et l'arrêté de navigation Préfectoral des Hauts-de-Seine.

## Arrivée

L'arrivée est jugée rive gauche au niveau du ponton de la base nautique de l'Ile de Monsieur.

Tout participant devra se mettre à disposition d'un éventuel contrôle anti-dopage ainsi que d'un contrôle du matériel.

Le comité d'organisation de la TraverSeine se réserve le droit de modifier le présent règlement, d'annuler ou de procéder à des arrangements si nécessaires.